



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal Mardi 2 septembre 2025

Ouverture de la séance à 19 heures 00.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation : le 28 août 2025

PRÉSENT(E)S : M. SONGEON Christophe, Mme NEYROUD Michèle, M. COCHARD Fabien, Mme VULLIEZ Madeleine, M. UGO Alexandre, M. TRAIN Raymond, Mme GREGOIRE Corinne, Mme LOUBET Chantal, M. THEVENOT Gérald, Mme RAPIN Christiane.

ABSENTES : Mme ROSSET Sandra, Mme BERTHOLON Stéphanie

EXCUSÉ(E)S :

EXCUSÉ AYANT DONNE POUVOIR :

M. LAGALISSE Clément a donné pouvoir à M. UGO Alexandre

M. CARTILLIER Antoine a donné pouvoir à Mme GREGOIRE Corinne

M. MEYNET Jacques a donné pouvoir à M. COCHARD Fabien

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Madeleine VULLIEZ

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal 8 juillet 2025 est adopté à l'unanimité

FINANCES

• Information : Situation budgétaire et financière de la commune au 2 septembre 2025

1. EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE				
Opérations réelles				
PREVISIONS	Fonctionnement	Investissement	Total	
Dépenses prévues	2 138 159	6 087 232	8 225 391	
Dépenses réalisées	1 152 322	3 063 509	4 215 831	
Recettes prévues	2 138 159	6 087 232	8 225 391	
Recettes réalisées	1 066 873	5 298 037	6 364 910	
Excédent		2 234 528	2 149 079	
Déficit	-85 449			

2. EXECUTION DES PROGRAMMES D'EMPRUNT	
Emprunts prévus pour l'exercice en cours (GROUPE SCOLAIRE)	3 000 000

EMPRUNTS REALISES DEPUIS LE 1er JANVIER année 2025					
Objet	capital	intérêts	frais dossier	Dernière échéance	
Voirie Marcorens	47 983	9 693		2037	58444
Construction Mairie	75 223	8 178		2027	83402
Groupe Scolaire	61 451	94 173		2049	77812
EPF Aslam	55 604		10021	2028	65625
EPF Michel	25 415		8741	2036	35694
Total	285 676	112 044	18762	320 977	

Ligne de Trésorerie	Néant
---------------------	-------

3. EXECUTION DES DEPENSES D'EQUIPEMENT (avec les engagements)				
	Prévues	Réalisées	%	
20 - Immobilisations incorporelles (logiciel...)	0	0		
21 - Immobilisations corporelles (Syne, gros matériel...)	120 588	9 380	7,78%	
23 - Immobilisations en cours (Groupe scolaire...)	5 567 452	2 812 638	50,52%	
27 - Autres Immobilisations (EPF 74)	81 019	0	0,00%	
Total	5 769 059	2 822 018	48,92%	

3. bis EXECUTION DES DEPENSES SUR OPERATIONS INDIVIDUALISEES				
	Prévues	Réalisées	%	
62 Construction groupe scolaire et annexes	5 567 452	2 812 638	50,52%	
	5 567 452	2 812 638		

7. MONTANT DE LA TRESORERIE AVEC L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :	2 247 989,29 €
---	----------------

7. MONTANT DE LA TRESORERIE SANS L'EMPRUNT DU GROUPE SCOLAIRE :	1 096 814,53 €
---	----------------

GROUPE SCOLAIRE	
Montant payé sur fonds propres depuis 2022 :	598 662,89 €
Montant du prêt accordé en juin 2024 :	2 500 000,00 €
Montant du prêt accordé en avril :	3 000 000,00 €
Montant des factures payées avec le prêt de 2 500 000 € :	2 498 860,96 €
Montant des factures payées avec le prêt de 3 000 000 € :	1 848 825,24 €
dont Factures de travaux (sans remb emprunt)	3 494 327,01 €
dont Factures MOE/études (egsol,socotec)	744 913,47 €
Remboursement LTI	300 000,00 €
Assurance TRC	10 289,97 €
Assurance DO	44 987,44 €
Banque (capital)	10 106,25 €
Géomètre	3 720,00 €
Montant restant sur le prêt de 2 500 000 €	1 139,04 €
Montant restant sur le prêt de 3 000 000 €	1 151 174,76 €

Montant total déjà payé :
4 946 349,09 €

Changement Important depuis le mois dernier	

5. RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors emprunt)	
SUBVENTIONS PREVUES	914 000
SUBVENTIONS REALISEES	390 000
Taux de réalisation	
FCTVA & TAXE AMENAGEMENT	
Prévisions	144 268
Réalisations FCTVA	136 268
Réalisations Taxe aménagement	554
Taux de réalisation	

6. MASSE SALARIALE		Mois en-cours
Effectif titulaire	10	
Effectif non titulaire	10	
Effectif total	20	
Dispo	1	
Arrêt maladie	1	
Effectif total	2	

Chap 012	Prévu	828 471		
	Réalisé	530 579		
	Tx de réalisation	64,04%		
	Disponible	297 892		
	% moyen	Réalisé	% réalisé	Disponible
Janvier		78 058	9,42%	750 413
Février		62 287	7,52%	688 126
Mars		68 115	8,22%	620 011
Avril		61 004	7,36%	559 007
Mai		61 033	7,37%	497 974
Juin		66 846	8,07%	431 128
Juillet		67 674	8,17%	363 454
Août		65 562	7,91%	297 892
Septembre		0		
Octobre		0		
Novembre		0		
Décembre		0		
		530 579		

Monsieur le Maire a également transmis aux conseillers un point détaillé de l'avancement financier de la construction du groupe scolaire.

- **Délibération – Remboursement des frais engagés par M. COCHARD pour l'achat d'un disque dur**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Un disque dur a été acheté afin de pouvoir sauvegarder l'ensemble des informations et documents liés à la communication de la commune.

Considérant que cet achat ne pouvait pas être réglé par mandat administratif,

Considérant que Monsieur Fabien COCHARD ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Monsieur Fabien COCHARD, pour l'achat d'un disque dur pour la sauvegarde des informations et documents liés à la communication de la commune, d'un montant de 116,99 € TTC,
- **DIT** que le paiement sera effectué sur présentation des pièces justificatives originales à la trésorerie municipale,
- **DIT** que les crédits nécessaires au remboursement sont inscrits au budget.

MARCHES PUBLICS

- **Information – Avancée de la construction du groupe scolaire**

Le planning a été ajusté, la remise des clés est à présent prévue pour le 1^{er} janvier 2026.

Concernant l'avancée des travaux :

- Le coulage de la dalle dans le bâtiment école a eu lieu mi-juillet,
- La grue a été démontée début août,
- Les travaux de géothermie ont débuté mi-août,
- Les planchers chauffants seront mis en chauffe pendant 1 à 2 semaine au mois de septembre,
- Plusieurs devis sont en attente pour la salle des ATSEM et la salle des professeurs (four, plaque de cuisson, frigo ...),
- En attente de l'avenant relatif aux modifications des aménagements extérieurs,
- Le gravier a été déposé sur la toiture terrasse du restaurant scolaire,
- La présentation et le choix du revêtement du sol de la salle de motricité est prévue au mois de septembre,

Une réunion avec les services de Thonon agglomération est à prévoir concernant les eaux de drainage.

La commune s'est rapprochée de l'association Chablais énergie qui conseille, finance, installe et entretient les panneaux photovoltaïques en contre partie du versement d'un loyer par la commune. Après étude de la proposition de l'association, il a été décidé de ne pas donner suite en raison d'un investissement financier trop important.

Néanmoins, il a été demandé à l'entreprise Mugnier d'établir un devis pour prévoir le câblage en vue de l'installation, dans les années futures, de panneaux photovoltaïques supplémentaires.

Les travaux d'installation de l'abri de bus de la route du Salève, seront reportés afin de prendre en compte les modifications de l'aménagement extérieur du groupe scolaire (plans respectifs à coordonner entre les entreprises).

Concernant le déménagement des écoles dans le nouveau bâtiment, il est envisagé pendant les vacances de février. L'organisation détaillée (jours, nombre de participants ...) sera communiquée ultérieurement.

• Délibération – Projet A412 – Convention relative aux rétablissements des communications de la commune de Ballaison

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la réalisation de l'A412, liaison entre Thonon-les-Bains et Machilly, nécessite la construction d'ouvrages de franchissement de voies dont la gestion est assurée par la commune de Ballaison et interceptées par l'autoroute, afin de maintenir la continuité du réseau routier communal.

Le rétablissement par des ouvrages d'art des voies de la commune de Ballaison interceptées par l'autoroute entraîne en effet une superposition de trois domaines puisque :

- Les voies routières communales relèvent du Domaine Public Routier de la commune de Ballaison ;
- Les chemins ruraux relèvent du domaine privé de la commune mais affectés à l'usage public ;
- L'autoroute A412 relève du Domaine Public Autoroutier Concédé.

Les emprises objet de l'affectation principale sont les emprises de l'A412 et les emprises de l'affectation secondaire sont les emprises des voies communales, y compris les accotements et ouvrages nécessaires à leur exploitation.

Conformément à la loi n°2014-774 du 07 juillet 2014, la responsabilité et la charge de la gestion des Ouvrages doit être établie entre les parties, par convention. Ainsi, en application des dispositions de l'article L.2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, les parties se sont rapprochées afin de convenir des modalités de gestion de ces Ouvrages compte tenu de la superposition d'affectation domaniale qu'ils présentent.

La présente convention a pour objet de définir :

- Les caractéristiques générales des voies de franchissement ou de rétablissement des infrastructures communales, rurales et des vélo-routes à réaliser,
- Les modalités techniques, financières et administratives de la gestion ultérieure des aménagements réalisés dans le cadre de la présente convention,
- Les droits et obligations respectifs de la Commune, de AMEDEA et du GIE A412 relatifs aux opérations prévues à la présente convention,
- Les modalités d'organisation des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- VALIDE les conditions du projet de convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à exécuter ladite convention.

• Délibération – Retrait de la délibération n°2 du 8 juillet 2025 – Convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association Sport Léman pour la saison 2025-2026

Vu la délibération du Conseil municipal du 8 juillet 2025 approuvant la convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association Sport Léman pour la saison 2025-2026.

Vu les remarques du contrôle de légalité sur cette délibération et notamment sur le fait que le Conseil municipal a consenti à l'égard de Monsieur le Maire une délégation afin « *décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans* » (Délibération n°6 du 26/05/2020). Dès lors, cette délégation vaut dessaisissement du Conseil municipal au profit d'une décision de Monsieur le Maire.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- RETIRE la délibération portant approbation de la convention de mise à disposition du terrain de football et des vestiaires à l'association SPORT LEMAN pour la saison 2025-2026.

RESSOURCES HUMAINES

• Informations sur le personnel communal

3 nouveaux agents ont intégré le service de la Pêris'cool :

- Lucie NIERMARECHAL en tant qu'ATSEM,
- Kahina BIRAK et Lilou LAFOSSE en tant d'animatrices.

Jean-Claude, agent technique prendra sa retraite à la fin de son contrat, le 19 septembre. Un pot de départ sera organisé en mairie le 15 septembre prochain à 17h.

Afin de le remplacer, Karim LOUAR a été engagé depuis le mois de juin. Son contrat a été prolongé pour une durée d'un an.

Christian, agent technique, sera absent pour une durée d'environ 6 mois. Chablais inter emploi a été sollicité afin de trouver un remplaçant. Un entretien est prévu ce jeudi.

AFFAIRES SOCIALES

• Concours de maîtrise d'œuvre – Projet de logements sociaux « Le clos Michel »

Les 3 équipes retenues ont déposé leur projet définitif. La commission se réunira le 11 septembre prochain pour attribuer le concours de maîtrise d'œuvre.

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

• Information sur les événements de la Pêris'cool

Les effectifs moyens pendant les vacances d'été :

- En juillet : environ 48 enfants (22 en maternelle et 26 en élémentaire) encadrés par 5 animatrices,
- En août : environ 45 enfants (23 en maternelle et 22 en élémentaire) encadrés par 5 animatrices.

Le thème des vacances en juillet était la découverte de la Haute-Savoie avec au programme :

- Une sortie au château de Rubins à Sallanches,
- Une lecture de conte par la bibliothèque,
- Une grande journée inter-centre au château de Thénières avec le centre de loisirs de Bons en Chablais,
- La nuit sous tente a dû être annulée par manque de personnel (2 personnes en arrêt maladie). La Pêris'cool a privilégié l'accueil durant la journée.
- Une sortie commune avec la MJC Chablais à la plage municipale d'Amphion.
- Un loto intergénérationnel organisé avec 6 anciens de la commune. Après 2 parties, nous avons offert le goûter préparé par les enfants le matin même.
- Les enfants sont allés visiter la Ferme des Peupliers, où un atelier sur le lait de vaches et une dégustation de fromage étaient proposés.
- Une porte-ouverte où les familles ont pu découvrir les travaux réalisés par les enfants.

Le thème des vacances d'août était sur les Caraïbes, avec au programme :

- Une balade intergénérationnelle dans les bois de Thénières avec un goûter préparé par les enfants,
- Une lecture de conte par la bibliothèque,
- La sortie à la plage d'Excenevex reportée puis annulée en raison de la météo a laissé place à une sortie au cinéma de Douvaine,
- Une veillée de 18h à 21h pour clôturer l'été durant laquelle les enfants ont dégusté un apéritif et un repas apportés par les familles.

Une réunion avec l'ensemble de l'équipe d'animation a eu lieu le matin de la rentrée. Pas d'accueil proposé au Pérès'cool pour les enfants.

Monsieur le Maire tient à remercier Emilie et l'ensemble de son équipe pour la gestion du Pérès'cool et la qualité du service proposé tout au long de l'année.

AFFAIRES JURIDIQUES

• Assignation en référé – Audience du 9 septembre 2025 – Groupe scolaire

Une assignation en référé transmise par un huissier de justice a été reçue en mairie, pour une audience le 9 septembre.

Les requérants demandent au Président du tribunal de désigner un expert afin notamment de se rendre sur place, de constater les désordres allégués dans le recours, de dresser un plan de bornage, de donner son avis sur la présence du talus et de la clôture séparant les deux parcelles et de donner son avis sur la prescription acquisitive.

L'avocat a été informé du recours et se charge de représenter les intérêts de la commune lors de l'audience.

URBANISME ET CADRE DE VIE

1 - NOUVELLES DEMANDES D'URBANISME DEPOSEES DEPUIS LA DERNIERE REUNION

Déclarations préalables : (dossiers instruits par la commune).

Dépôt le 04/07/2025 : DP 74 025 25 00033 : M. GOMEZ Alain, 827 route des Crapons, lieu-dit : « Vignes Lagdaille », zone Ud. **Ajout de panneaux photovoltaïques sur toiture. Arrêté de non opposition émis le 30/07/2025.**

Dépôt le 07/07/2025 : DP 74 025 25 00034 : M. MANINI Jacques, 605 chemin des Arales, lieu-dit : « Les Esserts », zone Ud. **Abri de jardin de 11,90 m2. Arrêté de non opposition émis le 29/07/2025.**

Dépôt le 16/07/2025 : DP 74 025 25 00035 : Mme FAVRE Naïs, 856d route des Crapons, lieu-dit : « Tennebrey », zone Ud. **Clôture, hauteur 1,50 m. Arrêté de non opposition émis le 01/08/2025.**

2 – SUIVI DES DOSSIERS D'URBANISME COMMISSIONS PRECEDENTES : pour information

Permis de construire :

Dépôt le 31/03/2025 : PC 74 025 25 00006 : M. DREVET Jordan et Mme MARECHET Sophie, 70 route du Crêt Muset 74140 MACHILLY, sur un terrain situé Chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud du PLUi. Lot N°2 du lotissement PA 74 025 24 B0002 – SARL BATIMOI. **Réalisation d'une maison individuelle de 111,21 m2 de SP. Arrêté de refus émis le 31/07/2025 – Motif : Recul minimum non respecté.**

Dépôt le 07/04/2025 : PC 74 025 25 00007 : M. PERRIN Loïk et Mme HILBOLD Maëva, 51 rue de la Cave 74140 CHENS-SUR-LEMAN, sur un terrain situé Chemin de la Tuilière, lieu-dit : « Gevret Nord », zone Ud du PLUi. Lot n°1 du lotissement PA 74 025 24 B0002 – SARL BATIMOI. **Réalisation d'une maison individuelle de 118,21 m2 de SP. Arrêté de refus émis le 12/08/2025. Avis défavorable de Thonon Agglomération pour le réseau assainissement.**

Dépôt le 10/04/2025 : PC 74 025 25 00008 : M. KOZAK Omer, 7 rue de la Résistance 74100 ANNEMASSE, sur un terrain situé lieu-dit : « Champs Derrière », zone Ud et A du PLUi. **Réalisation de 2 maisons individuelles de 75 m2 de SP chacune. Arrêté de refus émis le 24/07/2025 – Motifs : hauteur au faitage dépassée, affouillements trop importants, hauteur maximale d'un mur de clôture non respectée, création de plus d'un accès.**

Dépôt le 25/06/2025 : PC 74 025 25 00011 : M. COMTE Nicolas, 898 bis route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone Ud : zone urbaine à dominante habitat – espace résidentiel peu dense. **Transformation d'un garage en habitation, création de 2 velux. Arrêté d'accord émis le 21/08/2025.**

Déclarations préalables (dossiers instruits par la commune) :

Dépôt le 20/05/2025 : DP 74 025 25 00026 : GFA DES TERRES DE BOISY, 309 chemin du Château de Boisy, responsable : M. TURRETTINI Gérard, lieu-dit : « Grand Pré » à Boisy, zone agricole présentant des enjeux paysagers. **Réalisation d'un abri de distribution de foin. Arrêté de non opposition émis le 18/07/2025.**

Dépôt le 19/06/2025 : DP 74 025 25 00029 : Mon Kit Solaire Green Ideas, pour M. COMTE Nicolas, 898 bis route du Salève, lieu-dit : « Champ Dunand », zone Ud. **Installation photovoltaïque de 45,72 m2 sur toiture. Arrêté de non opposition émis le 17/07/2025.**

Dépôt le 23/06/2025 : DP 74 025 25 00030 : TOTEM France pour Société EIFFAGE, 370 impasse de Thénieres, lieu-dit : « Château de Ballaison », zone Ue : zone urbaine dédiée aux équipements publics et/ou d'intérêt collectif. **Déplacement et modification de 2 antennes existantes, installées sur le donjon du château de Thénieres. Arrêté d'opposition émis le 11/07/2025. Motif : projet altérant l'aspect et le caractère de la tour et la perspective monumentale.**

Dépôt le 25/06/2025 : DP 74 025 25 00031 : SUN LEMAN PV, pour M. ISSARTEL Laurent, lieu-dit : « Les Dauphins », zone Ud, **pose de 4 panneaux photovoltaïques sur toiture. Arrêté de non opposition émis le 28/07/2025.**

Dépôt le 03/07/2025 : DP 74 025 25 00032 : GROUPE DUAL ENERGY pour Mme MOULINS Sylvie, lieu-dit : « Gevret-Nord », lotissement de la Tuilière, zone Ud. **Installation de 8 panneaux photovoltaïques sur toiture, superficie de 18,96 m2. Arrêté de non opposition émis le 24/07/2025.**

3- INFORMATIONS SUR LES DÉCISIONS DÉLIVRÉES PAR LE PRÉSIDENT DE THONON-AGGLOMERATION

Monsieur le Président de Thonon Agglomération n'a pas fait valoir son droit de préemption sur le dossier suivant :

Dépôt le 06/06/2025 : DIA 74 025 25 00017 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à DOUVAIN (74140), pour Mme GUIGONNAT Micheline, domiciliée 661 route du Veigeret 74140 BALLAISON, lieu-dit : « Vignes du Veigeret », Zone Ud : zone dédiée à l'habitat – Espace résidentiel peu dense. Terrain de 1052 m2 + 1/3 indivis de la parcelle A 961. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 09/07/2025.**

Dépôt le 02/07/2025 : DIA 74 025 25 00018 : Maître LE GUILLOU Anne-Sophie, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. AIELLO Vincenzo et Mme BARBEY Christel, domiciliés 576 bis chemin des Arales, lieu-dit : « Aux Arales », Zone Ud, terrain bâti de 1100 m2. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 09/07/2025.**

Dépôt le 30/07/2025 : DIA 74 025 25 00019 : Maître BIRRAUX Edouard, notaire à DOUVAIN (74140), pour M. LOISEAU Frédéric, domicilié 690 chemin de la Pierre à Martin, lieu-dit : « Boisy », Zone Uh : zone urbaine dédiée à l'habitat – cœur de hameau dense et historique ; Terrain bâti de 148 m2. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 06/08/2025.**

Dépôt le 31/07/2025 : DIA 74 025 25 00020 : Maître GRILLAT Jean-François, notaire à BONS-EN-CHABLAIS (74890), pour M. CASTELLAZZI Henri, domicilié 41, impasse Bouchat 74140 SCIEZ, pour un terrain bâti de 103 m2, situé au 618 route des Crapons 74140 BALLAISON, lieu-dit : « Crapon Sud ». Zone Uh. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 06/08/2025.**

Dépôt le 07/08/2025 : DIA 74 025 25 00021 : Maître NAZ Dominique, notaire à DOUVAIN (74140), pour Mme ORSAT Claude, domiciliée 61 rue de l'Anneau de Marignan 74140 SCIEZ, lieu-dit : « Crapon Nord », à l'Impasse Jacquin : terrain situé en partie en zone agricole dédiée aux activités agricoles (parcelle B355) et en partie en zone Ud : zone urbaine dédiée à l'habitat -espace résidentiel peu dense (parcelle B851). **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 22/08/2025.**

Dépôt le 07/08/2025 : DIA 74 025 25 00022 : Maître NAZ Dominique, notaire à DOUVAIN (74140), pour Mme ORSAT Claude, domiciliée 61 rue de l'Anneau de Marignan 74140 SCIEZ, lieu-dit : « Champs Derrière », au 186 Impasse Jacquin : terrain situé en partie en zone agricole dédiée aux activités agricoles et en partie en zone Ud : zone urbaine dédiée à l'habitat -espace résidentiel peu dense. **Le président de Thonon Agglomération a renoncé à l'exercice de son droit de préemption le 22/08/2025.**

SECURITE

- **Sécurité routière – Mise en place des chicanes**

Suite à la réunion publique du 26 juin dernier et à l'engagement de la commune de continuer à sécuriser les hameaux, 3 chicanes ont été installées début septembre :

- Route du grand pré,
- Route des crapons,
- Route des bois.

Beaucoup de remarques et critiques ont été reçues en mairie suite à la mise en place de ces chicanes. Monsieur le Maire rappelle que ces installations ont été prévues afin de répondre aux préoccupations liées à la vitesse de certains automobilistes. Elles sont pour l'instant en phase test et le resteront quelque temps afin d'étudier leur efficacité.

La chicane en forme d'écluse – route des crapons a été adaptée afin de prendre en compte le passage de certains engins agricoles larges.

En ce qui concerne celle installée route des crapons, elle sera systématiquement remise en place après toute dégradation.

FETES ET CEREMONIES

- **Fête du 13 juillet**

La fête du 13 juillet a été un succès. Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercient les participants et les intervenants notamment le Sou des écoles et l'animation musicale, sans qui la fête n'aurait pas pu avoir lieu.

- **Octobre Rose**

Une marche nocturne va être organisée le 25 octobre prochain. 2 circuits seront proposés, des calèches seront à la disposition des personnes à mobilité réduite voulant participer à cet événement. Un concert de l'association Souffle du Léman sera également proposé.

La participation financière, dont le tarif sera communiqué plus tard, comprendra également un petit repas distribué après la marche.

- **Concert Baroque**

Un concert Psaumes avec violon et continuo sera organisé dans l'Eglise Saint Etienne à Ballaison le vendredi 24 octobre à 20h. L'entrée est gratuite, une participation au chapeau sera réalisée à la fin de la manifestation et un verre de l'amitié sera offert par la mairie à la fin du concert.

MOTIONS ET VŒUX

Néant

RAPPORT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- **Commission JEUNESSE ET ECOLES**

172 élèves ont fait leur rentrée, le 1^{er} septembre dernier (102 élèves en primaire et 70 en maternelle).

La commune a informé l'école que les travaux du point d'apport volontaire Place du pressoir étaient encore en cours et que les conteneurs sur le parking du Belvédère devaient être enlevés d'ici la mi-septembre.

- Commission ENVIRONNEMENT

Le nettoyage du cimetière aura lieu le samedi 11 octobre. Un flyer sera bientôt communiqué.

- Commission INFORMATION ET COMMUNICATION.

L'Echo de la colline a été distribué au mois d'août à l'ensemble des habitants de la commune.

- Commission VOIRIE ET RÉSEAUX

Néant

- Commission BÂTIMENTS ET TERRAINS COMMUNAUX - CIMETIÈRE ET TERRAIN DE FOOT

Concernant le cimetière, le règlement va être mis à jour et la reprise des concessions du terrain général va être lancée. En parallèle, des devis ont été demandés pour l'installation de caveaux supplémentaires.

- Commission ANIMATION ET CULTURE

Un mail va être envoyé aux associations communales au sujet des fêtes de Noël et des réservations des salles pour l'année 2026. La réunion aura lieu en mairie le lundi 22 septembre à 19h30.

En 2026, les Virades de l'Espoir seront organisées à Ballaison, dans le domaine de Thénrières. La commune de Ballaison va s'associer aux communes de Loisin et Massongy pour l'organisation.

La commune a également sollicité les jeudis électro qui étaient à la recherche de lieux pour leurs prochaines manifestations, en proposant le domaine de Thénrières. Ils vont se rapprocher de Thonon Agglomération pour savoir si cela pourrait être envisageable.

INTERCOMMUNALITE

- Information - Thonon Agglomération : détermination du nombre de conseillers communautaires et définition des modalités de répartition des sièges entre les communes membres - Recomposition de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux.

Suite à la Conférence Intercommunale des Maires du 10 juin dernier où plusieurs communes membres se sont manifestées en faveur d'une application de l'accord local proposé en 2019 dans le cadre de la répartition des sièges de l'intercommunalité,

Considérant que les conseils municipaux devaient obligatoirement délibérer pour la composition du conseil communautaire dans le cadre d'un accord, avant le 31 août 2025 pour permettre au Préfet d'arrêter la nouvelle composition du conseil communautaire avant le 31 octobre 2025,

Considérant que la commune de Thonon-les-Bains s'est prononcée contre l'application de l'accord local de 2019, en conséquence, les règles de droit commun seront appliquées lors de la recomposition de l'organe délibérant, à savoir 54 sièges répartis comme suit :

communes	Population municipale authentifiée au 01/01/2025	Nombre de sièges droit commun	Suppléants
THONON-LES-BAINS	38 692	22	
SCIEZ	6 459	3	
DOUVAIN	6 881	3	
BONS-EN-CHABLAIS	6 217	3	
ALLINGES	5 053	2	
VEIGY-FONCENEX	4 080	2	
CHENS-SUR-LEMAN	3 045	1	1
ANTHY-SUR-LEMAN	2 467	1	1
MARGENCEL	2 335	1	1
MESSERY	2 432	1	1
PERRIGNIER	1 923	1	1
LYAUD	1 830	1	1
LOISIN	1 757	1	1
MASSONGY	1 727	1	1
BALLAISON	1 502	1	1
ARMOY	1 546	1	1
CERVEN	1 290	1	1
EXCENEVEX	1 344	1	1
BRENTHONNE	1 135	1	1
ORCIER	1 089	1	1
YVOIRE	1 075	1	1
FESSY	1 104	1	1
DRAILLANT	909	1	1
LULLY	749	1	1
NERNIER	436	1	1
Total	97 077	54	19

Un courrier d'information a été transmis à l'ensemble des communes membres pour inciter un travail plus collectif afin que Thonon agglomération reste un levier de développement du territoire et ne devienne pas un outil au service exclusif de la ville centre.

INFORMATIONS DIVERSES

- Enquête parcellaire – Autoroute A412

Pour information, l'enquête parcellaire relative au projet de l'A412 se déroulera du 25 août au 26 septembre.

Cette enquête a pour objet de rechercher et définir les propriétaires et les titulaires des droits réels concernés par une procédure d'acquisition des immeubles par acquisition amiables ou par expropriation.

- Forum des collectivités territoriales à La Roche-sur-Foron – 17 octobre
- Congrès des Maires à Paris – 17 au 20 novembre
- Tableau d'analyses de la qualité de l'eau

Les résultats d'analyses du réseau de distribution d'eau de la commune sont transmis pour information aux Conseillers.

Une copie sera également affichée en mairie.

- Conseil municipal d'Octobre – Modification de la date

Il est proposé de décaler le Conseil du mois d'octobre au mercredi 1^{er} Octobre.

- Proposition de nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Après analyse des horaires d'ouverture dans les autres communes et face au peu de personne venant en mairie entre 18h30 et 19h, il est proposé de modifier les horaires de la mairie comme suit :

- Lundi au vendredi : 8h30-12h / 14h-18h30
Fermeture le mercredi

Ce point sera remis à l'ordre du jour dans les prochains mois.

- Saisonniers 2025

La commune remercie les saisonniers venus compléter l'équipe des services techniques, pour leur travail durant la période estivale.

- Erreur dans l'Echo de la Colline – Nom de famille mal orthographié

Monsieur le Maire informe qu'une erreur dans l'orthographe d'un nom de famille d'un habitant de Ballaison a été commise dans l'Echo de la Colline. La commune adresse ses excuses à la famille et lui assure que les documents officiels mentionnant son nom de famille n'ont pas été impactés par cette erreur.

QUESTIONS DIVERSES

Néant

Date de la prochaine réunion du Conseil municipal le 1^{er} octobre 2025

Clôture de la séance à 21h30

La secrétaire de séance
Madeleine VULLIEZ



Le Maire
Christophe SONGEON

